



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paiement des pensions

Question écrite n° 6422

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, charge des personnes agees, sur les modalites de paiement des pensions de l'Etat desormais mensualisees. Si ce paiement mensuel repond a une ancienne et legitime revendication des personnes retraitees, il apparait que sa mise en oeuvre continue de leser les interesses. Au depart, la date du 8 de chaque mois avait ete fixee, puis, dans les faits, le paiement intervenait le 10 et actuellement le 12 ou le 13. Or les prelevements automatiques des charges de ces foyers (telephone, electricite), s'effectuent entre le 5 et le 8 de chaque mois et le montant des pensions des modestes retraites ne leur permet pas de couvrir ces frais par avance, vis-a-vis de l'etablissement financier qui gere leur compte. En consequence, il lui demande les mesures concretes qu'il compte prendre afin de remedier a cette situation afin que l'Etat ne prive pas les personnes retraitees d'une partie de leurs droits : respect des modalites d'application de la loi de paiement mensuel des pensions, de leur pouvoir d'achat.

Texte de la réponse

Reponse. - L'institution du paiement mensuel des pensions oblige a inserer l'execution d'une masse importante d'operations, reparties auparavant sur un trimestre, dans l'ensemble des reglements publics et privs effectues chaque mois par le reseau bancaire et de cheques postaux. C'est dans ces conditions qu'il a ete decide de fixer au 6 du mois l'echeance des pensions de l'Etat, pour les sommes dues au titre du mois precedent. Toutes dispositions sont prises pour que les virements soient executes au plus tard a la date d'echeance. Il est meme frequent que les comptes des pensionnes soient en fait credites bien avant. Toutefois, si des cas particuliers de retard etaient constates, il serait souhaitable qu'ils puissent etre signales afin qu'une solution soit immediatement recherchee par les services places sous l'autorite du ministre charge du budget.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6422

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3516